

Le 29 septembre, vers cinq heures du matin, un bateau chargé de briques se rendant à Montréal, a été surpris par la tempête dans le lac St. Pierre. Comme il faisait beaucoup d'eau et que le capitaine Hamel, son le propriétaire, vit qu'il allait sombrer, il monta dans l'embarcation de sauvetage avec sa femme et ses trois enfants qui l'accompagnaient, et ses deux matelots Fortier et Lusignan.

Comme le vent augmentait de violence, cette frêle embarcation fut vite submergée et tous ceux qui s'y étaient réfugiés furent engloutis, à l'exception de Lusignan qui put s'accrocher à l'épave et qui fut sauvé une demi-heure plus tard par M. Ensbé Lussier, maître d'une barque qui descendait à Québec.

M. Hamel était âgé de quarante ans; l'aîné de ses enfants avait quinze ans et le plus jeune onze ans.

Ce nouveau malheur a causé une bien pénible sensation.

PERSONNEL

M. Cassils d'Ottawa, a été nommé registraire de la Cour Suprême.

Il y a eu, le 24 septembre dernier, examen à l'École de Marine du gouvernement, tenue par le capitaine P. A. Scott. Les messieurs dont les noms suivent ont reçu des certificats de capacité: MM. Ludger Bolduc, de Berthier (en bas); Thomas Robson, de Gaspé; John Philipps, de Liverpool.

Son Excellence, le Gouverneur-Général a envoyé par le câble la dépêche suivante à M. Owen Murphy, Maire de Québec, pour empêcher, pendant qu'il était temps encore, les dépenses et les apprêts de la réception publique que les citoyens de cette ville se proposaient de lui offrir, à l'occasion de son retour sur le sol Canadien. Voici cette dépêche:

"Au Maire de Québec, Québec, Canada.

"Les affaires m'obligent à me rendre à Ottawa immédiatement; retardez la démonstration.

"Cte. DUFFERIN CLANDEBOYE.

"Belfast, 27 septembre 1875."

Le Maire a immédiatement répondu par la dépêche suivante:

"Lord Dufferin, Belfast.

"Nous nous rendons aux désirs de Votre Excellence.

"LE MAIRE DE QUÉBEC."

M. Mazurette, le compositeur si en vogue à Détroit, compose en ce moment une Messe en D mineur, qu'il a dédiée au Rév. Père Blezemberg de l'église de la Trinité.

M. Letellier de St. Just vient de partir d'Ottawa pour aller aux Provinces Maritimes, où il visitera les diverses agences d'immigration et organisera les bureaux de consultation dans ces provinces pour le centenaire de Philadelphie. Il se rendra ensuite à Washington.

L'assemblée semi-annuelle du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada a eu lieu le 29 septembre, à Québec, dans la salle des cours de médecine de l'Université Laval.

Voici les noms des nouveaux médecins reçus: Université Laval: J. P. Boulet, L. E. O. Desjardins, M. Bilodeau, A. Vallée, N. B. Dionne, L. J. A. Dostaler, L. O. B. Wasters, M. L. N. A. Desjardins, M. L.

Université McGill: MM. G. L. Hume, C. M. J. A. Meck, J. J. Tunstam, M. D. C. M. Queen's University: M. H. Saunders. Bishop's University: M. J. A. Bidgeon. Université Victoria: M. Benoit.

Le gouverneur Morris et l'hon. Jas. McRay sont revenus du lac Winnipeg, après une absence de quinze jours; ils ont conclu des traités avec les indiens qui peuplent les deux rives du lac.

Extrait du procès-verbal de la séance du Bureau de Régie de l'Union-Allet tenue à Montréal le 10 septembre 1876.

"10. Résolu à l'unanimité: Que l'Union-Allet a appris avec douleur la mort d'un de ses membres les plus dévoués, M. P. U. Duprat, décédé à St. Henri de Mascouche, le 8 de septembre dernier, et qu'en souvenir de cette perte douloureuse, les Zouaves Pontificaux porteront le deuil pendant un mois.

"20. Que copie de ces résolutions soit adressée à la famille du regretté défunt; et que M. l'Aumônier soit prié d'offrir dix fois le St. Sacrifice de la messe pour le repos de son âme.

"30. Que ces résolutions soient communiquées à la presse de Montréal."

TABLETTES LOCALES

On reçoit de mauvaises nouvelles du Labrador. On sait que les pêcheries du golfe et de l'Atlantique ont rendu bien au-dessous de la moyenne cette année. Les populations du

littoral, qui n'ont d'autres ressources que ces pêcheries, sont en conséquence menacées par la famine. Il paraît qu'au Labrador la misère est déjà grande et la situation des plus critiques.

La somme de \$60,000 avancée à titre de prêt par le gouvernement fédéral à la province de Manitoba devra être répartie parmi les cultivateurs et les colons qui ont souffert de l'invasion des sauterelles. Cette allocation sera distribuée sous forme de grains de semences ou de secours d'argent. Il sera établi un dépôt de grain à St. Boniface. Ce n'est pas le gouvernement local qui sera chargé de la distribution, mais un agent envoyé d'Ottawa.

Une dépêche de Fall River, Mass., mande qu'une foule de personnes, que la fermeture des fabriques a mises sans ouvrage, se sont réunies en face de l'Hôtel de Ville en demandant du pain. Pendant quelque temps on redoutait des troubles sérieux, mais la police a réussi à disperser la foule. Sur quarante fabriques, il n'y en a que trois en opération. Une grande partie, sinon la plupart des ouvriers des fabriques de Fall River, se compose de Canadiens-Français et nous croyons qu'il ne serait pas hors de propos d'aviser aux moyens de venir en aide à nos compatriotes émigrés.

La paroisse de Tignish, N. B., comprend 800 familles, presque toutes acadiennes. La grande majorité des habitants s'occupent de pêche en même temps que d'agriculture. Il n'y a pas à nier la population est trop considérable pour l'étendue de terre à sa disposition, et un bon nombre sont obligés de recourir à la pêche par nécessité, pour suppléer au trop peu de revenu de leur petit coin de terre. Le sol est très-fertile et nous croyons que les cultivateurs de Tignish savent tirer profit de cette fertilité. Mais le père de famille ne peut étendre, agrandir son patrimoine, pour la bonne raison qu'il n'y a plus de terre vacante à concéder. Ce qui fait qu'il est souvent obligé de partager son bien avec ses enfants; ce partage fait la part de chacun trop petite pour qu'elle puisse subvenir à tous les besoins; de là on est obligé de se livrer plus ou moins à la pêche. Et cet état de choses va toujours s'aggravant davantage. Il est important que l'on songe à remédier à ce mal qui peut devenir funeste à nos compatriotes de Tignish. Or, suivant nous, le seul remède c'est l'émigration et la colonisation.

Les procédés de la commission des terres de l'île du Prince-Edouard ont été interrompus par le départ de son président, M. Childers. Les décisions suivantes ont été rendues:

Nom du propriétaire.	Acres loués	Acres non loués	Total	Prix par acre	Prix fixé
William Cundall,	2,844		2,844	\$3,23	\$9,200
Miss Cundall,	1,455		1,455	3,06	4,450
Miss Sullivan,	44,387	21,602	65,989	1,23	81,500
R. B. Stewart,	38,018	28,604	66,622	1,14	76,500
Sir G. Montgomery,	5,610	7,849	13,459	2,21	29,999
Ponsonby Fane,	8,653	300	8,953	1,46	12,400
Melville,	11,310		11,310	2,99	34,000
J. F. Montgomery,	5,512		5,512	2,77	15,200
Cumbland,	6,216		6,216	5,13	31,900
Miss Fanning,	7,271		7,271	2,77	20,200
	131,276	56,423	187,699		306,550
					Moyenne par acre, \$1 63.

La commission reprendra ses séances le 11 octobre. M. Wilmot, ex-lieutenant gouverneur de cette province, remplacera M. Childers.

Les terres qui restent à adjuger sont celles de MM. H. J. Cundall, Douce, Winslow, Evans, Moore, Matheson, Cunningham, Renne, Irving, Holland, Palmer, Wright, J. R. Bourke, Thompson, Crooke, Traverser, Yeo, Hodgson, MacDonell, E. J. Hodgson, Desbri-say, Wiggins, et Mlle Margaret Stewart.

A en juger par les prix accordés jusqu'à présent, les \$800,000 à la disposition du gouvernement seront plus que suffisantes pour racheter les titres de tous les propriétaires de l'île.

AVENTURIERS ET CORSAIRES

LE GAOULÉ

III

(Suite)

Cette haine réciproque des deux chefs marrons avait enfanté déjà de sanglantes luttes, et le rêve de chacun d'eux était de pouvoir, un jour, capturer son adversaire pour le livrer aux colons. Ils ne se doutaient pas qu'un moment devait venir où cet antagonisme barbare servirait les projets des parties qui agitaient la colonie.

De la Varenne semblait avoir pris à tâche d'avancer ce moment fatal; car il n'avait pas manqué à la funeste promesse qu'il s'était faite. Sa conduite vis-à-vis des colons avait répondu de tous points à son discours du premier jour. Il avait appliqué à l'administration de la colonie toutes les mesures insensées que l'orgueil doublé du despotisme le plus outrageant peut inspirer; il n'avait voulu respecter ni les traditions, ni les habitudes, ni la religion, ni les préjugés des colons; il les avait insultés en pleine vie sociale, en plein cœur.

Cette conduite, contre laquelle son bon sens aurait pu le mettre en garde, avait trouvé un ardent aliment dans sa passion pour madame de Saint-Chamans, qui avait fait de lui l'instrument de toutes ses vengeances de femme blessée dans son amour-propre, et aussi de ses projets mystérieux que le caractère de la Varenne servait merveilleusement.

La liaison du marquis avec la comtesse était ouvertement avouée. Celle-ci, somptueusement logée à Saint-Pierre, servie par une armée d'esclaves, étalait un luxe insolent auquel suffisaient à peine les prodigalités de son amant d'une part, et de l'autre son effronterie. Cette femme, que nous connaissons bientôt, avait su par d'habiles mensonges et par le piège de sa coquetterie, surprendre la crédulité de deux ou trois riches marchands de la colonie, qui avaient mis leurs coffres-forts à son service.

Pendant qu'elle en imposait à ceux-ci au point de leur inoculer une aveugle confiance en sa prétendue noblesse, en ses liaisons de famille, en sa fortune problématique, elle exploitait les sceptiques et les indifférents par de clandestins marchés qui ne les garantissaient même pas toujours des châtements auxquels les exposaient les capricieuses ordonnances de la Varenne.

Madame de Saint-Chamans était parvenue de cette façon à tromper tout le monde sur l'origine des ressources dont elle disposait et qui paraissaient inépuisables. Les prodigalités de la Varenne lui servaient aux yeux de ses banquiers complaisants à vanter le chiffre; les redevances honteuses qu'elle extorquait aux délinquants, ainsi que les avances adroitement arrachées aux marchands de Saint-Pierre attelés à son char, éblouissait le gouverneur, qui croyait ne jamais pouvoir faire assez pour une femme de telle qualité. La comtesse avait déployé, enfin, pour arriver à son but, toute l'habileté des escrocs les plus raffinés.

Elle avait, en outre, trouvé un complice complaisant, dévoué, discret, de toutes ses infamies et de tous ses mensonges, dans son propre frère, arrivé à la Martinique sur le même navire que son mari. Ce frère était une sorte de soudard, aventurier sans intelligence, venu dans le Nouveau-Monde pour y continuer avec un peu plus d'impunité que dans l'ancien, sa vie de paresse, de débauche et de rapine; homme de sac et de corde, à qui pesait déjà l'existence monotone où le condamnaient le repos dont jouissait la colonie. Le gouvernement du marquis de la Varenne allait donner de l'aliment à ses loisirs; il augura bien de l'avenir dès que le hasard l'eut placé en présence de sa sœur de la même façon qu'il y avait placé Dubost.

V

La porte de Mme de Saint-Chamans fut plus hospitalière à Maubrac (c'était le nom du frère) qu'elle ne l'avait été au mari, celui-là ayant toujours été fort aimé de sa sœur, à cause de ses mauvaises qualités surtout. On sait que ce privilège de sympathie est réservé aux vauriens. Maubrac avait eu cet avantage sur Dubost, de n'avoir confié à qui que ce fût, dans sa surprise, la découverte heureuse qu'il venait de faire en la personne de madame sa sœur.

Voici comme cette bonne aubaine lui vint:

Ayant oui parler du merveilleux étalage de luxe de la comtesse, de sa beauté et de ses élégances qui faisaient grand bruit, Maubrac fut poussé, d'abord, par un simple mouvement de curiosité à vouloir voir de près cette reine de pacotille, comme on l'appelait, dont l'ancien monde avait consenti à se débarrasser en faveur du nouveau. Puis, à part soi, Maubrac s'était fait cette réflexion:

—Il est impossible qu'il n'y ait pas là quelque chose à gagner à la force du poignet, à la pointe de l'épée ou à la souplesse de l'échine. On ne dit pas tant de mal d'une femme, et un pays tout entier ne la hait point de la sorte, sans qu'elle ait besoin d'un protecteur ou d'un vengeur. Allons-y voir; c'est une fortune comme une autre à courir!

Maubrac était donc parti du fond de sa tanière, située à l'entrée des bois, sur la limite de la civilisation et de la sauvagerie. Là il vivait en relation à la fois avec les nègres marrons, les Caraïbes et les colons, n'ayant jamais, par intérêt, trahi ni les uns ni les autres, circonstance à laquelle il devait l'impunité qui l'avait couvert jusqu'alors.

Maubrac, vêtu de son plus propre habit, sa rapière au côté, se promenait le front baissé devant la demeure de Mme de Saint-Chamans, rêvant au moyen de pénétrer dans cette maison, lorsqu'en levant la tête vers la croisée, ses regards se rencontrèrent avec ceux de la comtesse. Maubrac se frotta les yeux pour s'assurer que sa vue ne le trompait point, et en même temps qu'il s'approchait sans façon pour y frapper, la porte s'ouvrit précipitamment et se referma de même. Une main le saisit par le bras et l'entraîna dans une chambre discrète.

—Mon frère, c'est toi! s'écria la comtesse en se pendant au cou de Maubrac.

L'aventurier répondit par une étreinte sincère à cette tendre expansion de sa sœur.

—Vrai, lui dit-il, le hasard est bon diable, et il a parfois d'heureuses inspirations!

Maubrac raconta à sa sœur le but intéressé de sa visite, alors qu'il croyait s'adresser à une étrangère.

—Je ne te demande pas d'explications, dit-il à Mme de Saint-Chamans; ce que je vois, ce que je sais me suffit. Tu dois avoir besoin ou tu auras besoin de moi un jour; me voilà donc à ton service de la tête aux pieds.

Mme de Saint-Chamans ne prit pas la peine de calmer des scrupules que son frère ne pouvait pas avoir.

—Oui, en effet, lui dit-elle, j'ai besoin de toi sans aucun doute; mais, pour que tu me serves comme il convient, il faut que tu abdiques ton titre de frère, publiquement du moins.

—Soit! pour te servir, il n'est pas de sacrifice que je ne fasse. J'abdique; mais combien me payeras-tu la couronne que je dépose à tes pieds?

—Le prix que tu voudras; nous réglerons ce compte plus tard. N'étant plus de ma famille, tu seras un ami de mon frère, recommandé à moi; ma protection te retire tout naturellement de la misère où tu es plongé; tu passes au rang de favori, tu deviens le premier gentilhomme de ma maison... Tu auras, enfin, tous les honneurs et toutes les dignités que tu désireras... pourvu que tu ne sois jamais mon frère qu'entre ces quatre murs.

—Répondre à tes propositions, sœur bien-aimée, ce serait répéter mot pour mot tes paroles. C'est te dire donc que j'accepte le rôle que tu m'assigneras.

—Sous quel nom te connaît-on ici?

—Sous le simple nom de Maubrac, un nom percé au coude, comme ma casaque... tu vois. Casaque neuve et nom nouveau ne me nuiront pas.

—Tu prendras, ou plutôt tu seras censé reprendre, dès aujourd'hui, ton titre de chevalier, que tu ajouteras à ton nom, qui ne sonne pas mal.

—Va pour le chevalier de Maubrac!

Deux heures après, de Maubrac, puisque de Maubrac il y a, tout habillé de neuf, l'estomac bien lesté, la tête haute et droite comme un palmiste, la lèvre souriante, le poing sur la pomme de son épée, se promenait fièrement par les rues de Saint-Pierre, racontant à tout venant, et cherchant même les passants pour la leur raconter, son incroyable bonne fortune qu'il appelait sa restauration. La fable était aisée à mettre en circulation dans un pays et dans un temps où les déchéances de la nature de celle où Maubrac avait si longtemps végété, étaient fort communes. Des gentilshommes de la meilleure souche avait passé par là, ou se trouvaient encore dans le même cas.

Quelques propos que ne s'épargnaient